

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du
SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 14 Décembre 2021 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Valence sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI, ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA, VALLON.

Pouvoirs : de Mme CLEMENT à M. GAUTHIER, M. EYSSAUTIER à M. BONNET, Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, Mme GUILLON à M. HOURDOU, Mme JAUBERT à M. LABADENS, Mme LAMBERT à M. ANGELI, M. MORIN à M. VALETTE, Mme ROSSI à M. MIZZI, M. TEUFERT à Mme PLACE, M. VASSY à M. VALLA

Date de convocation : 3 décembre 2021 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 - Nombre de pouvoirs : 10

Objet : Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas Dauphiné Plaine de Valence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles du Code de l'Environnement L212-4 et suivants, R212-29 et suivants,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 8 janvier 2021 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Bas Dauphiné Plaine de Valence et qui identifie le syndicat mixte au titre du collège des représentants des collectivités locales, de leurs groupements et des établissements publics locaux,

Considérant dès lors qu'il convient de désigner un représentant du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence,

Entendu le rapport de Monsieur le vice-président et la proposition de désigner Philippe HOURDOU comme représentant du syndicat mixte à la Commission Locale de l'Eau,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré :

Pour : 25 délégués dont 10 disposants d'un pouvoir représentant 35 voix

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE

- **De désigner** Philippe HOURDOU comme représentant du syndicat à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence,

- **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents afférents,

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2021,

Lionel BRARD

